



Les échanges de points

Source règlements fédéraux FFTT 2024

IV.203 - Coefficients affectés aux compétitions

Les différentes compétitions organisées par la FFTT n'ont pas la même importance. Du fait de cette hiérarchie, à chaque compétition est attribué un coefficient intervenant dans le calcul des points.

Compétitions par équipes	Coeff.	Compétitions individuelles
	2	Championnat de France Senior (N)
	1,5	Championnat de France Jeunes (N)
	1,5	Critérium Fédéral Senior et Jeunes (N, R, D)
	1,25	Finales par classement (N, R, D)
Championnat de France (Pro A et Pro B)	2	
Championnat de France (y compris barrages et titres) (N, R, D)	1	
Challenge Bernard Jeu (R)	0,75	
	1,5	Finales individuelles (R, D)
une épreuve individuelle ou par équipes, au choix par ligue (R)	0,75	une épreuve individuelle ou par équipes, au choix par département (D)
	1	Championnat de France Vétérans (N, R, D)
	1	Championnat de France Corporatifs (N, R, D)
Championnat par équipes corporatif (R, D)	0,75	
Championnat de France des Régions N)	1	
Coupe Nationale Vétérans	0,75	
Interclubs jeunes (R, D)	0,5	
	1	Tournois nationaux A et internationaux joués en France
	0,75	Autres tournois joués en France
Autres compétitions par équipes régionales et départementales	0,5	Autres compétitions individuelles régionales et départementales
	1	Top national Jeunes
Coupe DOM-TOM	1	
Coupe Antilles Guyane	1	

IV.205 - Le traitement des résultats

IV.205.1 - Le calcul des points échangés

Pour chaque partie jouée, le système d'information fédéral compare le nombre de points respectif de chaque joueur pour la période en cours et calcule les points exacts à transférer. Ceux-ci dépendent de l'écart de points entre les deux joueurs et de l'importance de la compétition considérée selon le tableau suivant (coeff = 1) :

Résultat	VICTOIRES NORMALES	DÉFAITES NORMALES	VICTOIRES ANORMALES	DÉFAITES ANORMALES
Écart de points				
0 - 24	6	-5	6	-5
25 - 49	5,5	-4,5	7	-6
50 - 99	5	-4	8	-7
100 - 149	4	-3	10	-8
150 - 199	3	-2	13	-10
200 - 299	2	-1	17	-12,5
300 - 399	1	-0,5	22	-16
400 - 499	0,5	0	28	-20
500+	0	0	40	-29

IV.205.2 - Initialisation

Afin d'incorporer un joueur qui n'a jamais été classé FFTT, on attribue un capital de points initiaux, qui ne peut être inférieur à 500 points.